

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	21 janvier 2026	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	21 janvier 2026	Effectif légal : 49 En exercice : 48 Présents : 39 Votants : 41

Séance du 28 janvier 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 28 janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, Salons de l'Hôtel de ville, à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 39

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Marie-Hélène GOUEDARD, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Bernadette MONNIER, Michèle BARRY, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Eric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ABSENTS ET EXCUSES : 9 (dont 2 avec pouvoir)

1. Sébastien DORA, pouvoir à Marie-Hélène GOUEDARD
2. Laurent CHAT, pouvoir à Philippe PETIT
3. Catherine DECUYPER, absente sans pouvoir
4. Evelyne TRESCARTES, absente sans pouvoir
5. Dominique AUBERGER, absent sans pouvoir
6. Hassan LARIBIA, absent sans pouvoir
7. Guy BOURRAS, absent sans pouvoir
8. Valérie SUBRENAT, absente sans pouvoir
9. Gilles-Maxime POIBLANC, absent sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Crédit d'un emploi de responsable du relais petite enfance

RH/2026/06

Conseil Communautaire du
28 janvier 2026

OBJET : Crédit d'un emploi de responsable du relais petite enfance

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou l'établissement ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à Communauté de Communes du Jovinien de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi dont le grades, catégorie et temps de travail sont énumérés ci-dessous, pour des besoins de services ;

CONSIDÉRANT la proposition de créer un emploi de responsable du relais petite enfance au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2026 ;

CONSIDÉRANT le tableau des effectifs ;

VU l'avis du conseil des Maires du 19 janvier 2026 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

-CRÉE pour les besoins de service, un poste de responsable du relais petite enfance à temps complet,
-PRÉCISE que les crédits nécessaires et correspondants seront inscrits au budget primitif 2026,
-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND